ARS-TERRITOIRE GRAPHIQUE



**Annexe 2**

|  |
| --- |
| **PROJET DE SANTE D’EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES (ESP)** |
| Joindre un projet de santé contenant les éléments suivants :  **Axe prioritaire du projet de santé de l’Equipe de Soins Primaires (ESP):**  Le projet précise l’approche populationnelle ou thématique retenue sur laquelle portera en priorité la prise charge coordonnée de l’Equipe de Soins Primaires (ESP). En fonction des thèmes retenus, précisez les compétences existantes au sein de l’équipe : diplôme universitaire, expérience reconnue et acquise,…  **Continuité des soins :**  Le projet précise l’organisation mise en place pour répondre aux demandes de soins non programmés en médecine générale, en dehors des heures de permanence des soins : amplitude des horaires d’ouverture et possibilités de consultations non programmées en lien avec le projet porté par la CPTS Madinina. Le projet précise également les modalités de prise en charge des patients par l’ensemble de l’équipe, même en cas d’absence de son médecin habituel.  **Coordination des soins :**  Décrire les principales réflexions en cours pour développer une coordination optimale entre les différents professionnels de l’équipe de Soins Primaires : dispositif de partage d’information, réunion pluri-professionnelles, mise en place d’une formalisation de la coordination des soins autour du patient, protocolisation entre professionnels de différentes disciplines, coopération interprofessionnels mises en œuvre au sens de l’article L 4011-1 du CSP.  **Activités de santé publique (promotion, prévention, éducation à la santé…) :**  Décrire les principales actions vers lesquelles les professionnels de santé de l’ESP souhaitent s’engager en relais des actions de prévention régionale ou d’actions plus locales par exemple :   * Public cible : personne âgée ayant au moins 3 maladies chroniques – selon les profils (le repérage de la fragilité de la personne âgée, l’évaluation gériatrique des soins primaires ou spécialisés, établir un bilan social, mobiliser les aides sociales, proposer un accompagnement temporaire au patient et envisager un plan personnalisé de santé (PPS) et orienter vers les dispositifs d’appui à la coordination), * Public cible : Diabète, Obésité, hypertension, maladies cardio-vasculaire * Public cible : Femmes enceintes dans le cadre du parcours anténatal   **Articulation du projet avec son environnement sanitaire, social et autre :**  Mettre en avant les partenariats effectifs ou à mettre en place avec les acteurs sanitaires et sociaux : établissements de Santé, structure d’exercice coordonné, CPTS, SSIAD,…  **Actions innovantes (télémédecine, protocoles de coopération…) :**  Attention requise sur les mesures prises pour faciliter l’accès à des spécialités ou techniques particulières (notamment grâce à la télémédecine) soit par une réponse propre, soit par convention passée avec d’autres structures (centre de radiologie, laboratoire de biologie médicale etc…) |